

Dijon, le 13 mars 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Dijon : le radar de la rocade (RN274) modernisé

#### Une section de contrôle choisie sur des critères d'accidentalité et de circulation routière

Positionné sur la rocade (RN 274) dans le sens de circulation Longvic – Saint-Apollinaire, un radar automatique sécurise une section de la rocade limitée à 90 km/h sur la commune de Dijon entre l'échangeur de Mirande et celui de la liaison Arc.

Dans ce secteur la rocade supporte dans les deux sens de circulation un trafic journalier de près de 72 000 véhicules, dont 6 % de poids-lourds. La zone est notamment ponctuée de nombreux échangeurs dont certains rapprochés, comportent des voies d'entrecroisement et supportent un trafic d'échanges important.

Comme tous les équipements de contrôle automatiques, le radar est annoncé en amont de sa position et des rappels de la vitesse maximale autorisée sont régulièrement implantés le long des voies. Ces dispositifs ont pour vocation à inciter les usagers à ralentir sur cette section plus accidentogène de par sa configuration.

#### Un équipement modernisé plus performant

La zone contrôlée est désormais dotée d'un équipement de dernière génération discriminant double face : il s'agit du type de radar implanté généralement sur le réseau à 2 x 2 voies qui prend deux photos pour la même infraction, une en approche et une en éloignement. Cette fonctionnalité permet de verbaliser les auteurs d'infractions circulant en deux roues et les véhicules dont l'une des plaques minéralogiques est illisible.

Ce radar contrôle uniquement dans le sens de circulation Longvic vers Saint-Apollinaire et fait la distinction entre les poids-lourds et les véhicules légers afin de contrôler les limitations de vitesse spécifiques selon la catégorie du véhicule.

**La mise en service du radar est prévue le mardi 14 mars à 0H00.**

*Plus d'informations sur le site de la sécurité routière : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/radars>*